



Comment négocier grosse dette avec un huissier

Par **MANUE1964**, le **13/09/2014** à **23:50**

Bonjour à tous et toutes,

Ma situation financière s'est dégradée du jour au lendemain en Mars 2014, et je n'ai pas pu faire face à certains remboursements de prêts et crédit revolving que j'avais contracté en 2012.

Aujourd'hui j'ai un gros dossier de crédit de 29500€ non honoré chez un huissier et celui-ci n'accepte pas ma proposition d'échéancier car il me dit que le montant que je lui propose dans un 1er temps est beaucoup trop faible en fait il voudrait que je lui donne sous 48 heures la somme de 6500.00 € et pour le solde il accepterait un échéancier à raison de 300.00 € par mois et ce à compter du mois d'octobre 2014.

Cet huissier ne s'imagine pas que de nos jours avoir 6500€ sous 48 heures c'est juste impossible. Je suis bloquée de partout. J'avais mis en place un dossier de rachat de crédit depuis Mars 2014 afin d'éviter ce désagrement et celui-ci n'avait pas été accepté pour cause la société qui m'avait contacté à ce sujet a laissé traîner l'affaire et en juillet 2014 après maintes et maintes interventions de ma part.

Cet huissier me parle de faire une saisie sur mon salaire car je travaille dieu merci mais a-t-il le droit de procéder de la sorte en respectant le barème et ce qui me coûterait une saisie de 1100.00€, jusqu'à épuisement de la dette. Mais de quoi vais-je vivre pendant ce temps? J'ai toujours honoré mes crédits mais malheureusement un imprévu de taille a fait que ma situation s'est dégradée du jour au lendemain.

Est-ce que quelqu'un pourrait me conseiller ou me donner les démarches à suivre.

Dans l'attente

Bien à vous,

Manue1964

Par **cocotte1003**, le **14/09/2014** à **06:00**

Bonjour, c'est déjà une faveur que l'huissier vous fait en acceptant d'échelonner, il est en droit de demander immédiatement la totalité de la somme. Au besoin il peut faire une saisie de vos biens, meubles, voiture..... la saisie sur votre salaire doit vous laisser la valeur du rsa. Essayer de renégocier en proposant une nettement plus grosse mensualité. Faites très attention à bien honorer toutes vos mensualités sinon il pourra vous réclamer la totalité de la somme. Voyez avec des membres de votre famille par exemple pour vous prêter la somme de départ, cordialement

Par **SANCLER**, le **18/09/2014** à **15:00**

Bonjour,

Une saisie sur salaire peut être effectuée par huissier mais il doit respecter une procédure. Avez-vous reçu un titre exécutoire ? si oui, la procédure implique par la suite une audience de conciliation. De plus, l'intégralité de votre salaire ne peut être saisie; il s'agit de fraction saisissable dont le montant dépend de votre salaire lui même. Il existe forcément des solutions à votre situation mais je n'ai pas assez de données sur votre cas pour vous aider plus. Je reste à votre disposition si vous avez besoin de renseignements complémentaires. Cordialement

Par **Myla22**, le **12/02/2017** à **22:10**

bonjour a tous;

lors d'un sinistre provoquer accidentellement par mon fiston de 5ans dans un appartement que je louer,, a peine trois mois,, j'avait pas encore payer une assurance,, étant seule et face a cela ,, je me suis fait mal conseiller et hard j'ai un jugement qui me comdane a payer 51mil euros plus intérêt je suis démunie je suis chef de famille avec trois enfants un seul salaire ,je suis désespérer je me suis fait conseiller par un avocat prodeo,, que j'ai vu qu'in fois hard il me donne même pas d'explication il me dit juste qu'il fallait accepter ,, je suis aller me faire conseiller encore mais ont me dise que effectivement il y a rien a contester car l'avocat a a tout accepter ,, je voudrais savoir si ont peut renégocier le montant et si ont peut encore revenir devant en justice,, si qu'un peut me donner une autre direction ,,

Par **chaber**, le **13/02/2017** à **07:17**

bonjour

[citation]lors d'un sinistre provoquer accidentellement par mon fiston de 5ans dans un appartement que je louer,, a peine trois mois,, j'avait pas encore payer une

assurance,[/citation]grave négligence dont vous devez assumer les conséquences.

[citation]Je suis aller me faire conseiller encore mais ont me dise que effectivement il y a rien a contester car l'avocat a a tout accepter ,, je voudrais savoir si ont peut renégocier le montant et si ont peut encore revenir devant en justice,[/citation]Vous indiquez qu'il y a jugement. Il n'y a pas eu appel. Le montant du sinistre, repris par le jugement définiif, a été fixé par les experts qui ont du intervenir

vous pouvez tenter le surendettement

Par **deg59**, le **14/06/2017 à 16:51**

bonjour

nous avons ete victime mes collegues et moi meme d'un escroc en 2012 pour vendre des voitures de cette societe.

Il s'est avere que tout etait faux les contrats de travail usurpation d'identité etc...

Rappel des faits

j'ai mis 1 annonce sur le bon coin en relatant les données du véhicule, 1 client me contacte et je le mets en relation avec cette societe.Mon rôle s'arrête la.

Celle ci conclut l'affaire envoi un contrat au client celui ci règle le véhicule et il ne sera jamais livré préjudice

30 000 €.

Nous étions 8 commerciaux a avoir été contacté par cette société afin d'y exercer cette activité d'agents commerciaux.

Au total sur 1 petit mois l'escroc a encaissé plus de 500 000€ sans que la justice lui mette la main dessus.

Donc les clients certains pas tous ce sont retournés sur 2 de mes collègues et moi même;nous qui sommes bien en France avec un kbis. Pour ma part,créer rien que pour cette activité ils nous ont poursuivis. La résultante mes 2 collègues acquittés et seul moi condamnés à rembourser 23000€ au lieu des 33 000€ car le juge avait considère que que le client avait ete laxiste à régler le véhicule en intégralité...

BRef je fais appel au vue de mes collegues est la bing radiation au role car je n'ai pas payé la somme des 23 000 donc bloquer pour faire valoir mes droits. Etant à l'heure actuel sans revenus hors mis le RSA suite à mon cancer je n'ai pu retravailler.

en france nous n'avons pas la même justice dans le sud acquitté dans le nord condamné..

J'ai fait une demande au jex de report en soumettant tout mes revenus il a refusé.

Donc j'ai reçu l'arret et le huissier me relance il m'avait déjà fait une saisie attribution il y a plus d'un an et je m'etait engagé à versé 75 tout les mois choses que j'ai fait depuis 01/2015...

mais la je les ai appelé pour voir ce qu il me demande et la on m'annonce 1000€ par moi !! j'ai 145 € rsa...

Ils m'ont dit saisie de votre maison, je suis degouté à en vomir...à 50 ans je sors de ma chimio et de ravoir une épée de damocles au dessus de la tête pour quelque chose que l'on a pas fait ..

Je voudrais proposer 225€ au huissier avec l'aide de mon frere car je n'ai que lui. plus de pere ni mere....plus de famille ,qu'en pensez vous?

Je suis entrain de creer une societe pour rebondir mais quand on voit cela que d'une claquette on peut briser une famille ..

Voila desolé c'est un peu long et encore je n'ai pas pu tout raconté
Je vous remercie